

Séance
ordinaire du
6 mai 2024

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SIXIÈME (6^e) JOUR DU
MOIS DE MAI DEUX-MIL-VINGT-QUATRE (2024) À COMPTER DE 20 H À LA
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE À
MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable assiste à la séance alors que quatre (5) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Françoise Virginie Lechasseur, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et Roch Nadeau, directeur des loisirs y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

24.05.220

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

24.05.221

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires 2 et 15 avril 2024 et de la séance extraordinaire du 8 avril 2024;
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

↳ Comptes réguliers : 409 242.53 \$

↳ Comptes préautorisés : 604 673.48 \$

ADMINISTRATION

5. Motion de félicitations à Chloé Dion pour sa participation au championnat canadien de quilles jeunesse 2024.
6. Résolution d'appui pour les 20 ans de la démarche COSMOSS.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7. Ratification d'inscription au colloque sur le développement industriel et les éco-parcs.
8. Autorisation de signature – intervention à l'acte de garantie hypothécaire entre

Han logement et la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog.

FINANCES

9. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires révisées 2024 de l'Office d'habitation (OH) de La Mitis – secteur Mont-Joli.
10. Autorisation de paiement à la municipalité de Sainte-Flavie dans le dossier de l'assainissement des eaux.
11. Autorisation de dépôt de la reddition de compte au programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA).
12. Radiation de comptes à recevoir.
13. Autorisation d'un paiement de 762 005 \$ payable en deux (2) versements pour les services offerts par la Sûreté du Québec.
14. Autorisation de renouvellement de l'adhésion à Tourisme Gaspésie pour l'année 2024.
15. Autorisation de versement des dons.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

16. Autorisation d'embauche d'une adjointe administrative au service des finances.
17. Autorisation d'inscription au congrès des gestionnaires en ressources humaines des municipalités du Québec.
18. Autorisation d'adhésion à l'Association québécoise d'urbanisme.
19. Autorisation de formation pour l'inspectrice en bâtiment.
20. Autorisation de remboursement de frais de scolarité à madame Paméla Arcand.

LOISIRS

21. Autorisation de renouvellement de l'adhésion 2024 à l'association des travailleurs en loisirs (APLM).
22. Autorisation de prêt de barrière anti-émeute à la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage.
23. Autorisation de signature d'une entente de prêt de locaux entre la Ville de Mont-Joli et le CSS des Phares.
24. Appui au Club Optimiste pour la tenue de l'opti-tacots 2024.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

25. Autorisation de la tenue d'une journée portes ouvertes à la caserne et fermeture du boulevard Jacques-Cartier.

TRAVAUX PUBLICS

26. Adjudication d'un contrat pour des enrobés bitumineux en vrac.
27. Autorisation de contrat pour les enrobés bitumineux installés et posés à chaud.
28. Autorisation d'achat d'une camionnette pour le service des travaux publics.
29. Ratification d'octroi de mandat à la firme LER pour une analyse préliminaire – dossier certification BNQ des terrains industriels Pierre-De-Bané.
30. Autorisation d'octroi de contrat pour des travaux d'asphaltage.

URBANISME

31. Avis de motion d'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2009-1210.

AFFAIRES NOUVELLES.

32. Approbation de la programmation des travaux version 6 dans le cadre du programme TECQ 2019-2024
33. Période de questions.

34. Clôture et levée de l'assemblée.

24.05.222

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES ORDINAIRES DU 2 ET 15 AVRIL 2024 À 20 H ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 2 et 15 avril 2024 et de la séance extraordinaire du 8 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 2 avril 2024 à 20 h en sa forme et teneur;

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 15 avril 2024 à 20h en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 8 avril 2024 à 19h en sa forme et teneur.

24.05.223

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 409 242.53\$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 604 673.48\$.

ADMINISTRATION

24.05.224

MOTION DE FÉLICITATIONS À CHLOÉ DION POUR SA PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT CANADIEN DE QUILLES JEUNESSE 2024

La jeune quilleuse Chloé Dion a débuté sa passion pour ce jeu dès l'âge de 6 ans et la compétition dès l'âge de 8 ans. Sa participation à plusieurs compétitions lui a permis de se classer au niveau provincial et de faire le saut en compétition au niveau national.

L'an dernier, Chloé a participé au Championnat canadien jeunesse 2023 à Sault-Sainte-Marie remportant 3 médailles d'or, cette année elle participera à ce même Championnat qui se tiendra, cette fois-ci, à Vancouver les 12 et 14 mai prochain. En participant à ces jeux, Chloé fait rayonner Mont-Joli et La Mitis à l'échelle nationale.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'adresser cette motion de félicitations à Chloé Dion pour sa participation au Championnat canadien de quilles jeunesse 2024.

24.05.225

RÉSOLUTION D'APPUI POUR LES 20 ANS DE LA DÉMARCHE COSMOSS

CONSIDÉRANT QUE la Démarche COSMOSS – Bas-Saint-Laurent et la Démarche COSMOSS La Mitis naissent il y a 20 ans pour donner aux jeunes de la région une chance égale de réussite;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent, selon un portrait exhaustif des jeunes de la région, vivait aux débuts des années 2000 un contexte de défavorisation socioéconomique important, qui avait des répercussions directes sur le développement des enfants et leur santé, leur scolarité et leur capacité d'adaptation;

CONSIDÉRANT QUE COSMOSS est née d'une extraordinaire mobilisation d'une multitude d'organisations provenant des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de la petite enfance, des milieux communautaire, municipal et de l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE le succès de COSMOSS doit être une source de grande fierté pour la région du Bas-Saint-Laurent et la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QU'il importe de poursuivre cette mobilisation pour accompagner les familles dans les défis sans cesse changeants, en misant sur la force du réseau COSMOSS;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal salue le travail accompli pour les jeunes et les familles dans le cadre de la Démarche COSMOSS et s'engage à poursuivre ses efforts pour soutenir les initiatives visant à ce que chaque jeune atteigne son plein potentiel.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

24.05.226

RATIFICATION D'INSCRIPTION AU COLLOQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET LES ÉCOPARCS

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'inscription de messieurs Martin Soucy, maire et Claude Vézina, coordonnateur au développement résidentiel et aux relations citoyennes, au Colloque sur le développement industriels et les Écoparcs, organisé par l'Association québécoise pour la qualité environnementale et le développement durable des territoires d'activités P@lme, qui s'est tenu le 30 avril et 1^{er} mai dernier à Lévis, et ce, au coût de 699\$ par personne plus les taxes. Par la même résolution, le conseil municipal accepte de défrayer les coûts pour les frais de transport, d'hébergement et de repas.

24.05.227

AUTORISATION DE SIGNATURE – INTERVENTION À L'ACTE DE GARANTIE HYPOTHÉCAIRE ENTRE HAN LOGEMENT ET LA CAISSE DESJARDINS DU LAC-MEMPRHÉMAGOG

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy, maire ou la mairesse suppléante, madame Annie Blais et monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint ou la greffière, madame Françoise Virginie Lechasseur, à intervenir pour et au nom de la Ville de Mont-Joli à l'acte de garantie hypothécaire entre Han Logement et la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog.

Le conseil a pris connaissance de l'acte hypothécaire et l'approuve tel que soumis.

FINANCES

24.05.228

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2024 DE L'OFFICE D'HABITATION (OH) DE LA MITIS – SECTEUR MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a produit le rapport d'approbation pour les prévisions budgétaires révisées pour l'année 2024 de l'Office d'habitation (OH) de la Mitis;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de contribuer au déficit anticipé 2024 de l'OH de La Mitis secteur Mont-Joli représentant un montant de 83 005\$ pour la Ville de Mont-Joli pour les numéros de l'ensemble immobilier suivants : 1242, 1419, 1836, 2853 et 3292.

24.05.229

**AUTORISATION DE PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE
DANS LE DOSSIER DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement de deux (2) paiements à la municipalité de Sainte-Flavie relativement au dossier de l'assainissement des eaux. Un premier montant de 37 891.50\$ sera transmis en mai 2024 tandis qu'un second de 90 574.50\$ suivra en août 2024.

24.05.230

**AUTORISATION DE DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTE AU
PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS
(PRIMA)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli avait obtenu une aide financière de l'ordre de 99 721\$ du programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli confirme qu'elle a réalisé les travaux d'installation d'un bloc sanitaire et de l'ajout de mobilier urbain dans le parc du Ruisseau Lebrun, et ce, au coût de 105 815.51\$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux et autorise le dépôt de la reddition de compte au programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA). Par la même résolution, le conseil autorise monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cette reddition de compte.

24.05.231

RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut annuler, lorsque requis, certains comptes et intérêts à recevoir autres que ceux des comptes de taxes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler ces comptes et intérêts à recevoir;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la radiation des comptes et intérêts pour 11 factures concernant des dossiers de feux de véhicules pour les non-résidents qui ont été réglés avec Intact assurances.

Le montant total des factures est de 11 733.33\$, le règlement avec la compagnie d'assurance est de 8 500\$, et le solde à radier est au montant de 3 233.33\$ pour les dossiers suivants :

D 3010 81	Mario Poulin
D 3011 16	Dieudonné Ouellet
D 3011 59	François Carrière et Martine Duchesne
D 3011 18	Cassandra Thibault
D 3011 03	Daniel Perreault
D 3011 44	Philippe Cavanagh
D 3011 65	Anne-Marie Bélisle
D 3011 50	Émilie Noël-Desjardins
D 3011 67	Audrey Lamarre
D 3011 91	Chantal Otis
D 3012 38	Alain Harton

Ainsi que la radiation de ces comptes :

D 3010 35	Louis-Philippe Pinet	666.66\$
D 3010 21	Denis Lebel	4 000.00\$
D 3001 49	Municipalité de Price :	135.48 \$
D 3011 73	Emmanuelle Fournier :	250.79 \$

24.05.232 AUTORISATION D'UN PAIEMENT DE 762 005 \$ PAYABLE EN DEUX (2) VERSEMENTS POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec assure le service de police sur le territoire de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'une facture pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2024 a été présentée par le Ministère de la Sécurité publique au montant de 762 005\$;

CONSIDÉRANT QUE cette somme est payable en deux (2) versements soit 381 002 \$ au plus tard le 30 juin 2024 et 381 003\$ au plus tard le 31 octobre 2024;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de la facture pour les services de la Sûreté du Québec selon les échéanciers ci-haut mentionnés.

24.05.233 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À TOURISME GASPÉSIE POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion à Tourisme Gaspésie pour l'année 2024, et ce, au coût de 1 610.20\$ plus les taxes.

24.05.234 AUTORISATION DE VERSEMENT DES DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivant:

Organisme	Objet	Don
Maison des familles	Programme « <i>À la découverte</i> » Pour les enfants 3 à 5 ans	accès gratuit aux différentes Installations du service des loisirs pour une valeur de 225 \$
Club Richelieu	Bien-cuit annuel avec comme invité le maire Jimmy Valcourt	Achat de 6 billets pour 360 \$
Chambre de commerce et industrie de La Mitis	Demande de partenariat pour lancement de la saison touristique à l'Aéroport régional de Mont-Joli	250 \$.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

24.05.235 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjointe administrative est à pourvoir suite à la promotion de madame Daisy Roussel comme technicienne en administration;

CONSIDÉRANT QUE le comité a procédé à la sélection des candidates et en a rencontré trois (3) en entrevue;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande, suite aux évaluations et entrevues qui ont été faites, la candidature de madame Suzanne Fournier pour ce poste;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Fournier à titre d'adjointe administrative au service des finances. Madame Fournier entrera en fonction le 13 mai prochain et sera assujettie à une période de probation et aux conditions inscrites à la convention collective des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).

24.05.236 AUTORISATION D'INSCRIPTION AU CONGRÈS DES GESTIONNAIRES EN RESSOURCES HUMAINES DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'inscription de madame Marie-Hélène Gauthier, directrice du service des ressources humaines et de l'urbanisme, au congrès des Gestionnaires en ressources humaines des municipalités du Québec qui se tiendra à Québec, du 11 au 14 juin prochain, et ce, au coût de 833.57\$ taxes incluses. Par la même résolution, le conseil accepte de défrayer les coûts de déplacement, d'hébergement et de repas.

24.05.237 AUTORISATION D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'adhésion de madame Marie-Berline Deschênes à l'Association québécoise d'urbanisme pour l'année 2024, et ce, au coût de 150\$ plus taxes.

24.05.238 AUTORISATION DE FORMATIONS POUR L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Marie-Berline Deschênes à suivre les formations suivantes :

- Consultation publique et participation citoyenne : vers une nouvelle dynamique des projets urbains – Ordre des urbanistes du Québec – 182.65 plus taxes, 16 et 17 mai 2024.
- Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et les lois connexes – Ordre des urbanistes du Québec – 182.65\$ plus taxes, 19 et 20 juin 2024.
- Loi sur le patrimoine culturel – Ordre des urbanistes du Québec – 182.65\$ plus taxes – 24 et 25 octobre 2024.

24.05.239 AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE SCOLARITÉ À MADAME PAMÉLA ARCAND

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le remboursement de frais de scolarité au montant de 498.99\$, comme il est prévu dans la politique des cadres de la Ville de Mont-Joli, à Madame Paméla Arcand, coordonnatrice adjointe au service des loisirs, pour le cour intitulé « Gestion des ressources humaines » dans le cadre d'une certification en administration de l'UQAR.

LOISIRS

24.05.240 AUTORISATION DE RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2024 À L'ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS EN LOISIRS (APLM)

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion 2024 à l'Association des travailleurs en loisirs (APLM) et ce, au montant de 160\$.

24.05.241 AUTORISATION DE PRÊT DE BARRIÈRES ANTI-ÉMEUTE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le prêt de barrières anti-émeute à la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage pour le tire de tracteur qui se tiendra le 17 août 2024.

24.05.242

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PRÊT DE LOCAUX ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE CSS DES PHARES

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Roch Nadeau, directeur du service des loisirs à signer pour et au nom de la Ville une entente de prêt de locaux avec le CSS des Phares selon les termes et conditions inscrits à l'entente.

Le conseil municipal a pris connaissance du protocole et l'approuve tel que soumis.

24.05.243

APPUI AU CLUB OPTIMISTE POUR LA TENUE DE L'OPTI-TACOTS 2024

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le prêt d'équipement aux responsables du Club Optimiste de Mont-Joli dans le cadre de la présentation de la populaire activité Opti-Tacots le samedi 8 juin prochain. Ainsi, le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire fournira 40 barrières anti-émeute, six (6) tables, quinze (15) chaises, un podium ainsi que des poubelles. Le service des travaux publics ajoutera six (6) affiches « Détour » et sept (7) flèches pour une signalisation appropriée. Une camionnette et une remorque du service des loisirs seront mises à la disposition des organisateurs ainsi qu'un employé municipal.

De plus, le conseil autorise la fermeture du boulevard Jacques-Cartier, de l'avenue de la Grotte à l'avenue Verreault, pour la durée de l'activité. Le stationnement municipal pourra être utilisé pour y installer une cantine durant l'événement. En cas de pluie, l'activité est remise au lendemain.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

24.05.244

AUTORISATION DE LA TENUE D'UNE JOURNÉE PORTES OUVERTES À LA CASERNE ET FERMETURE DU BOULEVARD JACQUES-CARTIER

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le service incendie à organiser une journée portes ouvertes, le 21 septembre prochain de 9h à 15h, où plusieurs activités et démonstration auront lieu.

Par la même résolution, le conseil autorise la fermeture du boulevard Jacques-Cartier à la circulation entre les avenues Levasseur et Beaupré. Des routes alternatives sont proposées en direction nord par les rues Beaupré, Thibault et St-Paul et en direction sud via les rues Levasseur, Blanchet et des Retraites.

TRAVAUX PUBLICS

24.05.245

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR DES ENROBÉS BITUMINEUX EN VRAC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a effectué un appel d'offres pour la fourniture d'enrobés bitumineux en vrac et de liant en baril ou en vrac ;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a reçu deux (2) soumissions pour ce contrat à savoir :

Enrobés bitumineux		Liant
• Pavage Rimouski	125.50 \$ à 145.50 \$ TM	N/A
• Groupe Colas Québec:	131.25 \$ à 143.25 \$ TM	845\$ baril

CONSIDÉRANT QUE Groupe Colas Québec a le prix le plus bas à la tonne métrique sur tous les produits d'enrobés bitumineux demandés à l'exception des items ESG-10 PG 58S-28, ESG-14 PG 58S-28 et ESG-14 PG 58H-34 ;

CONSIDÉRANT QUE Pavage Rimouski a le plus bas prix pour les produits ESG-10 PG 58S-28, ESG-14 PG 58S-28 et ESG-14 PG 58H-34;

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission et la recommandation du directeur des travaux publics;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat pour les enrobés bitumineux en vrac pour le service des travaux publics à la firme Groupe Colas Québec pour tous les produits sauf les produits ESG-10 PG 58S-28, ESG-14 PG 58S-28 et ESG-14 PG 58H-34 qui seront fournis par Pavage Rimouski.

24.05.246

AUTORISATION DE CONTRAT POUR LES ENROBÉS BITUMINEUX INSTALLÉS ET POSÉS À CHAUD

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres pour la fourniture des enrobés bitumineux installés et posés à chaud;

CONSIDÉRANT QUE trois firmes ont soumissionné à savoir :

Eurovia:	276 039.45\$ taxes incluses
Groupe Colas Québec Inc. (Sintra):	298 785.53\$ taxes incluses
Pavage Rimouski:	229 737.51\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des travaux publics, monsieur Philippe Marin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat de la fourniture des enrobés bitumineux installés et posés à chaud pour un montant maximal de 229 737.51\$ taxes incluses à Pavage Rimouski.

24.05.247

AUTORISATION D'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a reçu trois soumissions pour une camionnette usagée à savoir :

- Camions Commerciaux Lemieux 34 785\$ plus taxes
- Impact Ford 39 988\$ plus taxes
- Ford Rimouski 37 995\$ plus taxes

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des travaux publics, monsieur Philippe Marin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'une camionnette Ford F150 2019 à Camions Commerciaux Lemieux, pour un montant de 34 785\$ plus les taxes.

24.05.248

RATIFICATION D'OCTROI DE MANDAT À LA FIRME LER POUR UNE ANALYSE PRÉLIMINAIRE – DOSSIER CERTIFICATION BNQ DES TERRAINS INDUSTRIELS PIERRE-DE-BANÉ

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'octroi d'un mandat à la firme LER pour l'analyse préliminaire dans le dossier de la certification BNQ des terrains industriels Pierre-De-Bané, et ce, au coût de 8 625.72\$ plus les taxes.

24.05.249

AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat à la firme

CB4S pour des travaux d'asphaltage sur la rue Pierre-Normand afin de raccorder le tronçon de la rue municipale au tronçon privé de Han Longement, et ce, pour un montant de 26 083.09\$ plus les taxes.

URBANISME

24.05.250

AVIS DE MOTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE n° 2009-1210

Le conseiller Denis Dubé donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le projet de règlement n° 2024-1516 modifiant le règlement de zonage n° 2009-1210 pour le projet résidentiel Lelièvre.

AFFAIRES NOUVELLES

24.05.251

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX VERSION 6 DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2019-2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que :

- La Ville de Mont-Joli s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;
- La Ville de Mont-Joli approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version no 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La Ville de Mont-Joli atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

24.05.252

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

24.05.253

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 33 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Francoise Virginie Lechasseur
Greffière